

Billets d'Afrique... ...et d'ailleurs



Informations et avis de recherche sur les avatars des relations franco-africaines



Interventions militaires, état d'urgence
Paix coloniale

Suite aux attentats de Paris, il est plus que jamais nécessaire de questionner l'interventionnisme français (p.3). Tandis que des mesures liberticides, importées des méthodes coloniales, sont déployées en France (p.4-5), le FN tente de faire croire qu'il est opposé à la Françafrique (p.6-7). La guerre c'est la paix?

P.2 LES BRÈVES DE LA FRANÇAUFRIQUE

P.3 ÉDITO Pas de quoi pavoiser

P.4-5 COLONIALISME État d'urgence coloniale

Les mesures d'exceptions qui frappent en ce moment la France ont concerné d'abord les colonies mais ont aussi jalonné l'histoire de la République. L'action policière vise aujourd'hui les mêmes « ennemis intérieurs » que ceux désignés depuis toujours par la doctrine militaire.

P.6-7 FRANCE Le Front national contre la Françafrique ?

Prises de position publiques contre des interventions militaires, diatribe contre le franc CFA, dénonciation du coup d'Etat constitutionnel au Congo-Brazzaville et du soutien apporté par la France à ce régime... Le Front national (FN) serait-il sincèrement opposé à la Françafrique ? Décryptage.

P.8 CENTRAFRIQUE En attendant les élections

Les élections prévues pour la fin de l'année sont une gageure.

P.9 BURKINA-CÔTE D'IVOIRE Putschiste un jour

Des écoutes téléphoniques mettent en cause Guillaume Soro pour son soutien au putsch burkinabè de septembre dernier.

P.10 RWANDA Une plainte sur les livraisons d'armes en 1994

Début novembre, Survie a déposé plainte concernant les livraisons françaises d'armes aux extrémistes en 1994.

P.11 OPÉRATION TURQUOISE « Complicité de génocide »

Des demandes de mises en examen dans le dossier Biseseo.

P.12 À LIRE « Cher pays de notre enfance »

Une enquête sur les années de plomb de la Vème République.

C'est à moi !

On le sait peu, mais ce petit pays qu'est la France possède la deuxième superficie maritime au monde grâce aux « confettis de l'Empire » qu'elle a réussi à soustraire aux décolonisations. Parmi eux, les Îles Éparses, toujours revendiquées par Madagascar et qu'une résolution de l'ONU de 1979 appelle à restituer. Accommodant, le président Malgache Hery Rajaonarimampianina avait proposé l'année dernière une co-gestion des îles, dont les fonds sont potentiellement riches en hydrocarbures. Proposition restée lettre morte : la France n'entendant pas partager ses intérêts stratégiques et économiques (Cf. *Billets* n°215). Mais l'ambassadrice française a rallumé la polémique en déclarant « *les îles Eparses appartiennent à la France* » (RFI.fr, 07/11), mettant dans l'embarras le président Malgache qui ne veut visiblement pas se fâcher avec les autorités françaises, mais ne peut non plus apparaître trop complaisant devant son opinion publique...

Déraison d'État

Le dossier de l'assassinat du juge Borrel à Djibouti en 1995 n'en finit pas de cumuler les « erreurs » judiciaires. On se souvient que la justice a mis plusieurs années à abandonner la thèse du suicide, mise en avant par les autorités djiboutiennes et l'armée française. Dernier épisode en date : la destruction « accidentelle » au sein du greffe du tribunal de Paris de certains objets placés sous scellés qui devaient permettre une contre-expertise. Du jamais vu ! Une mention « non lieu » a mystérieusement fait son apparition dans le dossier, sans date ni signature, dont le greffier n'a pas jugé utile de vérifier la validité contrairement à la procédure légale, avant de procéder à la destruction. Une suite de dysfonctionnements qui ne peut résulter que d'une volonté délibérée de sabotage.

Exécutions extra-judiciaires

Début novembre, l'ancien diplomate Laurent Bigot publiait une tribune dans *Le Monde* (02/11) pleine de bon sens. Dans son texte intitulé « *L'opération Barkhane, un "permis de tuer au Sahel"* », il rappelait : « *La France a épousé la conception américaine de lutte contre le terrorisme, la fameuse war on terror, sans en mesurer les conséquences et surtout sans en constater la tragique inefficacité. Il suffit pour s'en convaincre*

de regarder dans quel état se trouvent l'Afghanistan et l'Irak pour comprendre combien cette stratégie est un échec. Un échec total. Le Mali ne fait pas exception à la règle. » Et de pointer ce « *curieux paradoxe* » qui veut que « *l'armée française administre la peine de mort, alors que la France l'a abolie en 1981 et que sa diplomatie promeut l'abolition partout à travers le monde* », et préfère « *la loi du talion* » pour « *neutraliser* » les « *terroristes* » qu'elle pourrait sans doute arrêter et faire juger. « *Certains avancent la légitime défense. C'est oublier qu'elle est définie en droit français : la riposte doit intervenir au moment de l'agression, sinon c'est une vengeance.* »

Vichy pirate

Le Canard enchaîné s'en est fait l'écho dans son édition du 4 novembre : auditionné par la commission de la Défense nationale et des forces armées le 15 octobre dernier, le général Pierre de Villiers, chef d'état-major des armées, a défendu l'utilisation de l'armée pour lutter contre le terrorisme sur le territoire national. « *Peut-être ne l'a-t-on pas suffisamment expliqué ? Loin d'être une sorte de Vigipirate bis, Sentinelle répond à une rupture stratégique : nous considérons (...) que les forces de sécurité intérieure ont besoin du renfort substantiel et durable des forces armées. Mais plutôt que de suppléer les forces de sécurité, les armées doivent apporter des savoir-faire complémentaires. (...) Pour conseiller le Gouvernement, je m'efforce d'anticiper et j'en viens à cette analyse : puisque nous avons affaire aux mêmes terroristes, nous devons pouvoir recourir, le cas échéant, à des modes d'action à l'intérieur qui s'inspirent de ceux utilisés à l'extérieur du territoire national.* » Le général de Villiers envisage-t-il des assassinats ciblés réalisés par les forces spéciales ou clandestines, ou des bombardements réalisés par l'aviation française ? Parions que les récents attentats et la prolongation de l'État d'urgence n'auront pas contribué à freiner ces ardeurs militaires inquiétantes.

La grande discrète

Mais que cache l'armée française ? Voici deux ans que la famille et les proches de Ghislaine Dupont et Claude Verlon, les journalistes de RFI enlevés et assassinés à Kidal, demandent la vérité sur les circonstances de leur mort. Or le ministère de la Défense n'a toujours pas répondu aux demandes de déclassification

réclamées par les juges d'instruction, malgré les promesses de transparence de François Hollande. L'information sur la mort des journalistes avait en effet commencé à circuler avant l'heure officielle de la découverte des corps par l'armée française, ce qui laisse penser aux familles que des éléments troubles sont délibérément dissimulés...

Forum sur la guerre

Deuxième édition du Forum international de Dakar sur la paix et la sécurité en Afrique. Comme l'année dernière, il s'agit officiellement d'aider – vieux refrain – à ce que les Africains prennent en charge eux-même leur propre sécurité. Mais comme l'année dernière, tout tourne autour des préoccupations et des desiderata de la France. « *Jean-Yves Le Drian reste le principal parrain - pour ne pas dire « tonton » - de l'événement* », résume RFI.fr (10/11) Si l'année dernière le sommet avait été l'occasion pour la France de mobiliser les pays du pré carré en faveur d'une intervention en Libye, pour cette année « *l'une des nouvelles priorités est la formation de forces spéciales locales que la France tente de mettre en place.* » Le retour des milices et des gardes présidentielles formées par la coopération française ? Le petit commerce n'est pas non plus oublié : « *dans le domaine de la sécurité informatique (...) des spécialistes de ce secteur, civils et militaires, ont passé le Forum à faire le tour des autorités africaines pour proposer leurs savoir-faire.* »

Un expert sur mesure

« *Le Pôle Crimes contre l'humanité du Tribunal de Grande Instance de Paris qui enquête sur le rôle des sociétés Amesys et Qosmos dans la vente d'outils de surveillance massive à la Libye de Kadhafi et à la Syrie de Bachar el-Assad ont nommé il y a quelques mois un expert judiciaire pour le moins étonnant* », nous apprend le site *reflets.info* (23/11). Le juge Jean-Louis Courteaud n'est en effet pas spécialiste de la technologie incriminée (le deep packet inspection), mais surtout, adhérent UMP, il ne cache dans ses tweets ni son soutien à Sarkozy, ni son aversion envers les « *bien pensants qui couinent* » face aux dangers de la surveillance de masse. Ennuyeux quand on sait « *combien l'implication de l'Etat, sous la houlette de Nicolas Sarkozy et de sa garde rapprochée, a été prégnante* » dans cette affaire...

Actuelles valeurs

Le mercredi 2 décembre le député (LR) Jean Leonetti a interpellé le gouvernement sur les "valeurs républicaines" : « *Monsieur le Premier ministre, dans le contexte des événements tragiques du 13 novembre, un fait, à mes yeux majeur, choque nos concitoyens et aggrave leur chagrin et leur colère : un certain nombre de terroristes étaient des Français. Pour nous, les Républicains, que les choses soient claires, aucune excuse, qu'elle soit culturelle ou sociale, n'est possible à l'égard de ceux qui ont commis des actes de barbarie et de ceux qui les approuvent. La France n'est pas coupable de discrimination religieuse, parce qu'elle est laïque, d'exclusion sociale, parce qu'elle est généreuse, d'apartheid, parce qu'elle n'est pas raciste. Elle n'a pas non plus à s'excuser auprès de quiconque de son passé ou de son histoire, qui a fait de nous ce que nous sommes.* »

Ainsi on est tenu d'adorer l'histoire de France divinisée : le trafic d'esclaves, la rafle du Vel d'hiv, etc. Par ailleurs la nationalité française n'immunise pas contre les crimes les plus horribles, antisémites, anti-sociaux, anti-nationaux. Voir Petiot, Lacenaire, et l'anarchiste Vaillant qui jeta, le 9 décembre 1893, une bombe dans l'hémicycle de la chambre des députés. Il faut donc reconnaître aussi l'égalité de tous les Français dans le crime.

Réponse de Manuel Valls, Premier ministre: « *Monsieur Jean Leonetti, vous avez raison, ce qu'on a voulu attaquer, en janvier, déjà, ce sont des hommes et des femmes, bien sûr, mais aussi des symboles : la liberté d'expression, la liberté de caricature, l'ordre républicain, à travers les forces de l'ordre et ces policiers qui sont tombés. Ce que l'on a voulu mettre en cause, c'est notre diversité, en s'en prenant à des Français juifs, parce qu'ils étaient juifs. Ce que l'on a voulu toucher, abattre, le 13 novembre dernier, c'est un art de vivre ; c'est hélas parfaitement dit dans les communiqués de Daech. C'est une manière de consommer, c'est l'égalité entre les hommes et les femmes, c'est la culture, c'est l'art, c'est la musique.* »

Voilà donc la consommation érigée au rang de "nos valeurs". On comprend mieux l'indulgence de M. Valls à l'égard de l'Arabie saoudite, du moment qu'elle nous achète pour dix milliards de camelote.

Pas de quoi pavoiser

Les cadavres du 13 novembre n'étaient pas encore froids qu'ils donnaient déjà lieu à une exploitation obscène, visant à étendre le pouvoir de l'État de tuer sans jugement à l'extérieur et de s'attaquer aux droits et libertés des citoyens à l'intérieur. En effet, tirant prétexte de la tuerie, Hollande décide immédiatement l'intensification des frappes sur la Syrie et fait voter l'état d'urgence, faisant de la France la seule démocratie à se soumettre à ce régime d'exception à la suite d'une tuerie de masse.

En réalité, il ne s'agit là que de la dernière péripétie de la stratégie mise en œuvre par les USA depuis le bombardement et l'occupation de l'Afghanistan, sous prétexte de lutte contre le terrorisme et d'exportation des valeurs démocratiques. Ces vertueux motifs ont déjà permis à l'OTAN de mettre à bas l'Afghanistan, l'Irak et la Libye et d'y multiplier les foyers d'un terrorisme dont le groupe « État islamique » est la dernière incarnation.

Un tel succès ne suffit pas à expliquer pour quelle raison depuis Sarkozy la puissance française se précipite dans le chaos proche-oriental, plaçant la France en première ligne d'un combat dont les enjeux sont obscurs. Ni Sarkozy ni Hollande ne se sont fait élire pour mener des guerres extérieures mais pour mettre fin au chômage et à la paupérisation accélérée du pays. Enfin ce suivisme atlantiste a balayé les restes de la politique arabe gaullienne et du même coup de l'influence française dans la région.

Il est vrai que l'armée française n'est encore quelque chose en Afrique que par la grâce des États-unis dont le poids ne fait que croître dans le continent. Il ne lui a pas échappé que le refus de la France de participer à la coalition qui a bombardé l'Irak en 2003 fut suivi de quelques difficultés en Françafrique, notamment les résistances rencontrées au Togo, au Cameroun et surtout en Côte-d'Ivoire. En revanche, depuis que la France est rentrée dans le rang atlantiste, son armée a pu déposer le président Gbagbo et le faire traduire devant la CPI, comme elle a pu exfiltrer le criminel Compaoré, sans rencontrer aucune opposition parmi ses puissants alliés. Elle continue à fixer le prix de l'uranium nigérien et elle a les mains libres en Centrafrique et au Mali.

L'opération Barkhane est l'idéal-type de cette reconquête armée sous couvert de guerre au terrorisme. Cette guerre étant, comme cela est quotidiennement martelé, « faite pour durer », elle justifie une occupation militaire éternelle.

Il faut le recul de plusieurs années, voire plusieurs décennies pour savoir quels intérêts se dissimulent derrière tel ou tel acte terroriste, mais on peut d'ores et déjà dire quels sont les perdants de cette sale guerre : les citoyens ordinaires, contraints de financer les expéditions extérieures sans en tirer aucun bénéfice, sinon le douteux honneur de se retrouver en première ligne sur le front intérieur. Gibier du terrorisme individuel, ils le deviennent d'un terrorisme d'État qui tend à faire un suspect de tout opposant à la ligne officielle. Des militants écologistes sont parmi les premiers assignés à résidence et manifester son refus des interventions militaires serait du « fascisme » selon un petit apparatchik socialiste¹.

Rien d'étonnant dans ces conditions que la machine à récupérer fonctionne à plein régime. Hollande avait eu l'habileté de détourner le sens des rassemblements qui s'étaient spontanément formés à la suite des attentats de janvier en décrétant une marche officielle derrière les représentants de la coalition occidentale. Son appel aux Français à pavoiser leurs fenêtres des trois couleurs n'a cependant pas remporté le même succès.

Odile Tobner

1- Malek Boutih sur France Inter le 16 novembre 2015

État d'urgence colonial

Les mesures d'exceptions qui frappent en ce moment la France ont concerné d'abord les colonies mais ont aussi jalonné l'histoire de la République. L'action policière vise aujourd'hui les mêmes « ennemis intérieurs » que ceux désignés depuis toujours par la doctrine militaire, résultat de plus d'un-demi siècle d'imprégnation d'une idéologie raciste et réactionnaire issue du colonialisme.

L'adoption début avril 1955 de la loi qui encadre l'état d'urgence fut une réponse de l'État français à l'activisme du FLN en Algérie. Face à un organisation diffuse qui mena plusieurs attentats contre l'occupant français, la voie militaire ne suffisait pas selon les autorités. Pour l'historienne Sylvie Thénault¹ le « cortège de mesures » de l'état d'urgence permet « de contrôler l'espace, les idées, les individus » en permettant des perquisitions administratives, des couvre-feu, des assignations à résidence ou encore le contrôle de la presse. Afin de ne pas présenter cette action comme discriminatoire vis-à-vis de l'Algérie, que le mythe national présentait comme partie intégrante de la France, l'état d'urgence fut alors inscrit dans le droit français comme pouvant s'appliquer sur l'ensemble du territoire.

Le texte rencontra en 1955 une vive opposition des communistes, des socialistes, ou des Verts : « loi scélérate », « loi de la terreur », « état de siège fictif aggravé », loi « stigmatisante, violente et inutile », synonyme de « guerre civile », « complètement délirante de militarisation, de quadrillage outrancier, qui permet tous les dérapages »². Les communistes dénoncèrent la mise en place d'une « arme redoutable » contre le mouvement ouvrier français. L'état d'urgence fut déployé progressivement sur toute l'Algérie et dura trois mois, durant lesquels l'ensemble de l'arsenal répressif fut utilisé contre les algériens.

L'autre utilisation connue de cette loi sur un territoire colonisé eu lieu en 1985 en Kanaky (Nouvelle-Calédonie). Alors que la lutte indépendantiste prenait de l'ampleur, l'état d'urgence y fut décrété au lendemain d'un assaut du GIGN qui abattit les militants Eloi Machoro et Marcel Nonnaro, lors de l'occupation de la maison d'un Européen.

La France sous état d'urgence

L'état d'urgence fut utilisé brièvement en France en 1958, pour deux semaines, face au coup d'état d'Alger qui amena De

Gaulle au pouvoir. Ce dernier modifia alors la loi sur l'état d'urgence, qui peut, depuis, être décidé directement par l'exécutif (et non plus par le parlement). Le putsch des généraux à Alger en avril 1961 justifia la mise sous état d'urgence de l'ensemble du territoire métropolitain jusqu'en mai 1963. Bien au-delà de l'extrême-droite qui menaçait de renverser les institutions, les dispositifs furent amplement employés contre les algériens de part et d'autre de la Méditerranée. Ainsi, l'assignation à résidence prévue par l'état d'urgence donna lieu à un véritable internement des algériens : dans des « centres de détention administrative (CDA) en Algérie, et, en France, centres d'assignation à résidence surveillée (CARS) ». « La malléabilité de l'assignation à résidence, qui peut se traduire par l'obligation de résider dans un "centre", a ainsi permis l'internement alors que les camps étaient légalement interdits. »³.

D'après l'historien Benjamin Stora, « entre 1957 et 1962, on peut estimer à environ 10 000 le nombre d'Algériens qui [...] ont passé de un à deux ans dans les camps en France ». Cette période marqua l'importation de l'idéologie et des pratiques coloniales en France. Plusieurs personnalités de la droite française, en novembre 2015, appellent à la création de centre d'internement des « fiches S » (personnes qui font l'objet d'une attention particulière pour les services de renseignement)⁴.

Autre mesure prévue par l'état d'urgence, le couvre-feu fut notablement employé par Maurice Papon, alors préfet de police de Paris, à l'encontre spécifiquement des « Français musulmans »⁵. La manifestation qui protestait contre cette mesure fit l'objet d'une sanglante répression : plusieurs centaines d'Algériens furent massacrés dans Paris le 17 octobre 1961.

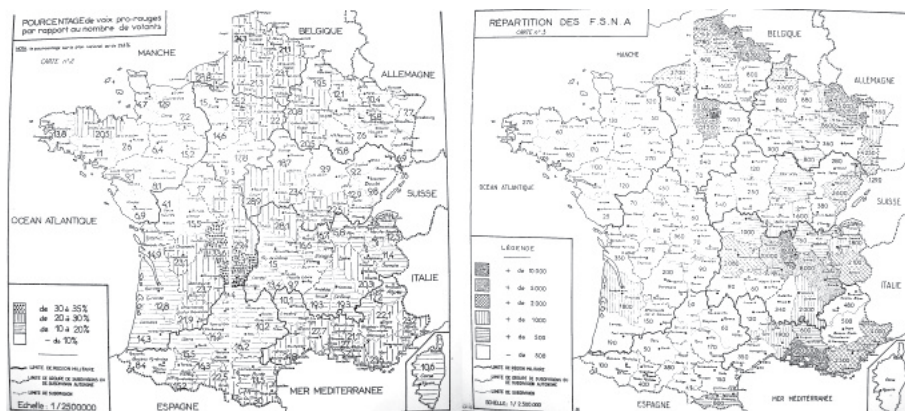
En 2005, lors des émeutes dans les quartiers populaires de France suite à la mort de deux adolescents poursuivis par la police, l'état d'urgence fut encore exhumé et utilisé pour y établir des couvre-feux. Alors que ce dispositif était superflu selon les critères de la logique répressive,

Sylvie Thénault envisage l'hypothèse que cette loi n'aurait alors pas été « choisie en dépit de son origine coloniale » mais « précisément en raison de cette origine », « le Premier ministre pouvait estimer qu'il tirerait bénéfice de la proclamation de l'état d'urgence auprès de [l'] opinion majoritaire ». En effet, alors que tous les stéréotypes racistes marquent la figure du « jeune de banlieue » envers lequel il conviendrait d'appliquer la plus grande fermeté, jusqu'à souhaiter l'intervention de l'armée dans les quartiers populaires, une telle mesure pouvait espérer séduire un certain électorat. Les mêmes calculs sont probablement faits par les gouvernants socialistes de 2015.

Les mêmes « ennemis intérieurs »

Bien loin des critiques vigoureuses de leurs prédécesseurs de 1955, en novembre 2015, seuls six députés (trois socialistes, trois écologistes, aucun communiste) se sont opposés à la prolongation de l'état d'urgence suite aux attentats de Paris. Pourtant cette mesure n'est pas plus efficace pour mener l'enquête sur les attentats que le plan Vigipirate ou l'opération Sentinelle ne l'ont été pour les empêcher. Ainsi, le Syndicat de la magistrature (29/11) a fait part de son opposition à l'état d'urgence tout en listant les nombreuses mesures qui permettaient déjà, en régime habituel, d'enquêter et de lutter contre des actes terroristes.

À ce jour, plus de 2000 perquisitions administratives et 519 gardes à vue ont été menées, dont 317 suites aux arrestations de manifestants contre la COP 21 place de la République, à Paris, le 29 novembre. 300 personnes sont assignées à résidence, dont 24 en lien avec la mobilisation contre la COP 21 (*Le Monde*, 06/12). Le site *Mediapart* (27/11), qui a eu accès à la liste détaillée des perquisitions menées en Seine Saint-Denis et de leur motivations, pointe des résultats très faibles et des motivations parfois bien vagues, relevant par exemple de la seule pratique d'un islam rigoriste. La majorité des perquisitions semblent n'avoir aucun lien avec les récents attentats, mais semblent



Cartes des « voix pro-rouges » et des « F.S.N.A » (français de souche nord-africaine) remises aux participants à l'exercice Antares de défense intérieure, en 1959, à l'Institut des hautes études de la défense nationale, un des lieux de diffusion de la doctrine de guerre révolutionnaire⁹.

plutôt permettre à la police de s'affranchir de tout contrôle judiciaire dans des affaires de droit commun. Le syndicat Alliance reconnaît ainsi que « les mesures liées à l'état d'urgence pourraient aussi permettre de « faire avancer » des affaires en cours » (20 Minutes, 17/11).

L'utilisation de l'arbitraire permis par l'état d'urgence pour réprimer l'opposition d'ampleur qui s'annonçait à la COP 21 est criante. Mais surtout, l'état d'urgence marque une nouvelle étape dans la violence d'État à l'encontre des musulmans de France. Plus de 250 personnes sont ainsi assignées à résidence, sans aucune charge, pour toute la durée de l'état d'urgence, là où cette peine est limitée à la durée de la COP21 pour les militants de gauche. Et le gouvernement envisage déjà de prolonger de trois mois supplémentaires l'état d'urgence.

De nombreux témoignages font état de domiciles saccagés, de passages à tabac et d'insultes parfois racistes lors de certaines perquisitions⁶. Dans plusieurs cas, la police a choisi de défoncer des portes alors que les propriétaires avait proposé les clés. Le 25 novembre, le ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve a même dû rappeler pudiquement aux préfets, dans une circulaire « que les policiers ou les gendarmes qui procèdent [à une perquisition] sont tenus d'être exemplaires dans son exécution », rappelant notamment qu'une perquisition « même en état d'urgence, doit être nécessaire et motivée » et que « dans un premier temps et dans toute la mesure du possible, l'ouverture volontaire de la porte devra être recherchée ». Il résume : « L'état d'urgence n'est en aucune façon une dérogation à l'Etat de droit ». Et pourtant c'est exactement ce dont il s'agit, la France ayant même indiqué au Conseil de l'Europe qu'elle dérogerait à ses obligations en matière de droits de l'Homme pendant la période.

De nombreux collectifs dénoncent depuis longtemps les crimes policiers à dimension raciste qui font l'objet d'une impunité systématique. Récemment, l'État a été condamné pour les contrôles aux faciès pratiqués par ses fonctionnaires⁷. L'état d'urgence a tout d'un lâcher de bride pour un corps amplement marqué par le racisme⁸, comparable, dans l'esprit, à la liberté laissée à la police parisienne en 1961, sans que le niveau de violence soit comparable à ces massacres, heureusement.

Membres supposés de « la mouvance contestataire radicale » ou « Français musulmans », l'état d'urgence, issu de la guerre d'Algérie, désigne et frappe les mêmes « ennemis intérieurs » que ceux définis par la doctrine de guerre révolutionnaire¹⁰, dont il est un des outils.

Mathieu Lopes

- 1- Sylvie Thénault, « L'état d'urgence (1955-2005). De l'Algérie coloniale à la France contemporaine : destin d'une loi », *Le Mouvement Social* n°218.
- 2- Citations compilées par S. Thénault. op. cit.
- 3- Sylvie Thénault, « Interner en République : le cas de la France en guerre d'Algérie », *Amnis*.
- 4- Laurent Wauquiez, Nicolas Sarkozy et Marine Le Pen se sont fendus de déclarations en ce sens.
- 5- Le gouvernement disposait alors des « pouvoirs spéciaux », étendus de l'Algérie à la France depuis 1957, qui auraient probablement permis de décréter ce couvre-feu même sans l'état d'urgence.
- 6- Cf. le site du Collectif contre l'islamophobie en France, islamophobie.net, le blog Observatoire de l'état d'urgence du Monde delinquance.blog.lemonde.fr ou les témoignages récoltés par le Collectif pour une union antiraciste populaire à Toulouse.
- 7- L'État s'est depuis pourvu en cassation.
- 8- Cf. par exemple, *La force de l'ordre, une anthropologie de la police des quartiers*, Didier Fassin, éditions du Seuil.
- 9- *L'ennemi intérieur postcolonial*, thèse de Mathieu Rigouste, Université Paris VII.
- 10- cf. *Billets d'Afrique* 243 février 2015.

Terreur de l'anti-terrorisme

Les définitions usuelles du « terrorisme » renvoient aujourd'hui aux actions violentes de groupes visant à déstabiliser une société ou un État. Étymologiquement, le mot désignait pourtant, à la Révolution française, la doctrine des partisans de la Terreur... une politique d'État. Il n'y a aucune raison de limiter la portée lexicale du mot : « terrorisme » doit qualifier le recours à des moyens « terrifiants » dans la poursuite d'un but politique – comme le « terrorisme bonapartiste » dénoncé par Victor Hugo. On aimerait alors que l'expression « lutte contre le terrorisme » signifie lutter contre ce recours à la terreur – autrement dit, défendre les droits. Sauf que, comme l'illustre la célèbre formule de Charles Pasqua qui voulait « terroriser les terroristes », l'État français n'a jamais traduit en ce sens le concept flou de l'anti-terrorisme.

D'une part, par une désignation très sélective. Juste après que les nazis et le régime de Vichy aient qualifié les résistants de « terroristes », la France en fit de même dans son empire colonial, notamment avec les indépendantistes en Algérie et au Cameroun – et on sait quel traitement de terreur l'armée française fit alors subir aux populations. À l'inverse, d'autres « terroristes », au sens littéral du terme, conservent depuis toujours les faveurs des autorités françaises : celles-ci ont ainsi, encore en 2015, renforcé leur alliance avec des régimes de terreur, du Congo-Brazzaville à l'Arabie Saoudite en passant par le Tchad...

D'autre part, par un contenu criminel. Car comme souvent, le verbe haut reste le moyen des coups bas : à l'instar de la loi anti-terroriste promulguée fin 2014 au Cameroun ou de l'état d'urgence permanent de la dictature égyptienne, les législations d'exception donnent carte blanche aux plus féroces répressions chez nos alliés – souvent avec du matériel et du conseil technique français.

La « guerre contre le terrorisme » n'est donc pas seulement vaine, en cela qu'elle ne désigne pas un adversaire identifiable ; elle est plus que jamais l'alibi voire le moyen de politiques criminelles – celles-là mêmes qu'il faut combattre.

Thomas Noirot

Le Front national contre la Françafrique ?

Prises de position publiques contre les interventions militaires françaises en Côte d'Ivoire et en Libye, diatribe contre le franc CFA, dénonciation du coup d'Etat constitutionnel de Sassou N'guesso au Congo-Brazzaville et du soutien apporté par la France à ce régime... Le Front national (FN) serait-il sincèrement opposé à la Françafrique ? Décryptage.

Depuis quelques années, parmi les rares voix politiques qui s'élèvent contre la Françafrique se fait entendre régulièrement celle du FN. Interviewée par de nombreux médias africains au moment de la campagne présidentielle de 2012, Marine Le Pen a développé un discours anti-Françafrique : « *Il faut qu'on arrête la Françafrique. Qu'on permette aux peuples de profiter de leurs propres richesses et qu'on ne participe pas à cette corruption généralisée de nos élites respectives* »¹. Elle a également affirmé à plusieurs reprises que le franc CFA était « *un drame pour l'économie africaine* », une déclaration qui a rencontré un grand succès auprès d'une partie de la diaspora africaine en France. A propos de la crise en Côte d'Ivoire en 2011, elle a condamné l'ingérence de la France et déclaré que « *le Front national a toujours été aux côtés de peuples qui se battent pour faire respecter leur souveraineté et leur liberté* ». Très récemment, Louis Aliot, vice-président du FN, a pris fait et cause pour Guy Brice Parfait Koolélas, opposant au coup d'Etat constitutionnel de Sassou Nguesso au Congo-Brazzaville, et s'est insurgé contre le soutien de la France au dictateur congolais.

Face à ce qui semble être une nouvelle, et bien curieuse, solidarité du FN pour les peuples africains, deux approches pour démêler le vrai du faux : étudier ses liens éventuels avec la Françafrique et analyser ses actes et discours dans le détail.

Le FN dans la Françafrique ?

Le FN a-t-il joué lui aussi sa partition dans le système français ?

Un retour historique s'impose. Le FN est avant tout le parti des anciens partisans de l'Algérie française qui ne se sont pas ralliés à De Gaulle. Un parti héritier, donc, de la tradition et de l'idéologie colonialiste et impérialiste française, qui ne reste pas à l'écart de l'histoire française qui se met en place suite aux décolonisations. En témoignent les mercenaires et barbouzes issus du FN et

qui se sont mis au service des crimes français. Le Département Protection Sécurité (DPS), service d'ordre du FN et sorte de garde présidentielle de Jean-Marie Le Pen, a ainsi fourni plusieurs mercenaires pour des expéditions aux Comores en 1995, au Zaïre en 1996 et 1997, au Congo-Brazzaville en 1997, 1998 et 1999². Des expéditions qui n'avaient pas pour objectif de soutenir des peuples en lutte, mais de fomenter des coups d'Etat et d'alimenter des guerres civiles. En 1999, le dirigeant du DPS, Bernard Courcelle, prend brièvement la tête de la garde présidentielle du dictateur Sassou Nguesso au Congo, après son retour au pouvoir au terme d'un long et violent coup d'Etat soutenu par la France et son entreprise Elf.

Pour trouver des liens avec la Françafrique, il faut aussi tracer l'argent puisque ce système sponsorise les partis politiques français depuis des décennies... y compris le FN. En effet, pour financer sa campagne présidentielle de 1998, le FN aurait bénéficié du soutien financier de l'ancien dictateur gabonais Omar Bongo, au même titre que les autres partis, à en croire Robert Bourgi (un émissaire officieux de la Françafrique qui s'est vanté en 2011 d'avoir transporté des mallettes de billets) et l'ancien Premier ministre gabonais Jean Eyeghe Ndong.

La Françafrique, ce sont également des réseaux. Autour du FN gravitent des personnages proches de certains anciens chefs d'Etat africains : l'avocat Marcel Ceccaldi, ancien conseiller de Jean-Marie Le Pen, a défendu Moussa Dadis Camara (chef de la junte militaire en Guinée en 2008), Mouammar Kadhafi, Laurent Gbagbo; et Bernard Houdin, ancien dirigeant du GUD (Groupe Union Défense, organisation étudiante d'extrême-droite) dans les années 70, était un conseiller spécial de Laurent Gbagbo lorsqu'il était au pouvoir en Côte d'Ivoire. Marion Maréchal Le Pen a elle aussi des liens avec la Côte d'Ivoire, à travers son père Samuel Maréchal qui a épousé une petite fille de Félix Houphouët-Boigny, président de Côte d'Ivoire pendant 33 ans et au cœur des réseaux d'influence de la

France. Samuel Maréchal est aujourd'hui très proche des milieux d'affaires ivoiriens, il est à la tête d'un cabinet de finance et de conseil implanté dans une douzaine de pays, dont le Burkina, le Mali, le Congo, la Côte d'Ivoire et le Tchad. Le FN a ainsi des connexions évidentes avec les anciennes colonies françaises, mais qui restent malgré tout assez minces en comparaison de celles du Parti socialiste et des Républicains (ex-UMP). A noter que c'est avant tout par l'exercice du pouvoir qu'un parti peut bâtir et consolider ses réseaux en Afrique, à condition de partir sur de bonnes bases...

Décrypter les discours et les actes

Les liens entre le FN et la Françafrique mettent la puce à l'oreille, mais c'est principalement par l'analyse du discours et des actes du FN que l'on peut véritablement comprendre en quoi son positionnement actuel n'est pas une dénonciation sincère de la Françafrique.

Tout d'abord, le rejet de la Françafrique par le FN ne sert qu'à appuyer son idéologie anti-immigration : le FN cherche à faire passer la pilule du blocage total des flux migratoires en l'associant au nécessaire développement de l'Afrique. Si le FN prétend vouloir mettre fin à la Françafrique, c'est uniquement dans l'objectif de stopper l'immigration africaine en France, selon son adage « *La France aux Français, l'Afrique aux Africains* ». Suppression du regroupement familial, expulsion de tous les migrants en situation irrégulière, expulsion des migrants en situation régulière mais au chômage depuis plus d'un an : autant de mesures qui porteront directement atteinte à la liberté des personnes et des peuples que le FN prétend défendre.

Ensuite, il suffit de lire le programme du FN sur l'international pour comprendre que ce parti n'a aucunement l'intention de mettre fin à la Françafrique. Deux points de son projet actuel concernent la politique de la France en Afrique.

D'abord « Une grande politique de développement de l'Afrique. L'Afrique est aujourd'hui abandonnée aux puissances émergentes [...]. Nous voulons rompre avec la France-Afrique corruptrice et poser les bases d'une politique africaine fondée d'une part sur un respect réel des souverainetés nationales africaines, d'autre part sur un soutien fort par l'Etat français des investissements privés français en Afrique en échange d'une inversion des flux migratoires ». Rien d'autre que la poursuite de pratiques françafricaines, dans les actes : la diplomatie économique pour soutenir les entreprises françaises en Afrique et donc la continuation du pillage³, et le chantage "investissements contre soumission à la politique migratoire française". Et dans la rhétorique : le discours paternaliste sur l'Afrique qui ne doit pas être « abandonnée aux puissances émergentes » et le discours hypocrite sur la souveraineté et le développement qu'on voit difficilement pouvoir aboutir étant donné la priorité donnée aux investissements privés français.

Puis « Nous devons ensuite promouvoir la langue française dans le monde. (...) Langue et puissance vont ensemble. Le combat pour la langue française, sur tous les continents, participe de la restauration de notre influence. (...) Les sommets de la Francophonie (multilatérale) redeviendront un levier de notre politique étrangère ». Le FN se réapproprie ici un instrument fondamental de la Françafrrique : la Francophonie. La promotion active de la langue française en Afrique constitue une des formes de la domination politique française sur le continent, notamment à travers les sommets de la Francophonie, rendez-vous bisannuels de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF). Quand le FN prévoit d'en user au profit de l'influence française, il s'inscrit dans la droite ligne de la politique néocoloniale française.

Une récente question écrite de Marion Maréchal Le Pen à l'Assemblée nationale montre que le FN n'entend pas non plus apporter de rupture sur l'aide publique au développement (APD) : la députée demande que cette aide redevienne uniquement bilatérale et concentrée sur les pays africains francophones, pour correspondre aux « enjeux géographiques français » et permettre de « conserver

une visibilité de l'effort français, gage d'influence dans la sphère francophone et au sein des organes internationaux », et qu'elle profite « prioritairement à nos entreprises françaises »⁴. Aucune allusion aux travers de l'aide au développement, mais la confirmation de ce qu'est l'APD encore aujourd'hui : un outil au service des intérêts français en Afrique et dans le monde.



Le FN prévoit donc de poursuivre et d'intensifier trois piliers de la Françafrrique (la présence économique française en Afrique, la Francophonie, l'aide au développement), et ne dit pas un mot, dans son projet, contre le soutien aux dictatures, et encore moins sur la présence militaire française en Afrique, symbole de la puissance de la nation chère au FN.

Opportunisme politique

Revenons pour finir sur ces positions au coup par coup de dénonciation de l'ingérence française ou de soutien à tel opposant politique africain. La lecture du programme du FN l'a confirmé : elles ne sont pas ancrées dans une réflexion de fond sur la Françafrrique. Elles sont le fait d'opportunités politiques ou de liens personnels avec les individus ou situations concernés. La virulence du FN contre l'intervention française en Côte d'Ivoire en 2011 vient probablement des liens de certains proches du FN avec Laurent Gbagbo, écarté du pouvoir par la France. L'opposant congolais Guy Brice Parfait Kolelas, récemment soutenu par le vice-président du FN, est un de ses amis

personnels, également ancien membre du FN et proche de Jean-Marie Le Pen⁵. Son père, Bernard Kolelas, était conseillé par Marcel Ceccaldi⁶. Étrangement, le FN a été complètement muet à propos du soutien de la France au Togo, lors des élections présidentielles dans ce pays en avril dernier, ou au Tchad, lors des répressions violentes de manifestations fin 2014. Le FN n'a pas non plus soutenu les militants camerounais arrêtés en septembre par le régime dictatorial de Paul Biya.

Alors que le parti a des élu-e-s au Parlement français et au Parlement européen, sa virulence contre la Françafrrique semble s'être arrêtée aux caméras et micros des médias. Jamais le FN n'a usé de ses fonctions politiques pour proposer des changements législatifs allant dans le sens d'une rupture avec la Françafrrique.

Autant d'éléments qui permettent de douter fortement de la volonté du FN de mettre fin à la Françafrrique et qui amènent à s'interroger sur les raisons de ces prises de position publiques souvent à l'antipode de l'ADN du parti et de son projet. Les hypothèses sont nombreuses : séduire l'électorat des Français de la diaspora africaine, marquer une rupture avec les partis de

gouvernement comme le fait le FN sur toutes ses thématiques de campagne, se ménager des soutiens variés en Afrique en cas d'accession au pouvoir ou pour trouver des financements pour de prochaines campagnes ? Mais une rupture avec la Françafrrique, pour qu'elle ne soit pas artificielle, doit être fondée sur une analyse historique critique, une réflexion approfondie sur le fonctionnement des institutions de la Ve République et une remise en question radicale de la « nécessaire » puissance de l'Etat français dans le monde.

Marie Bazin

1- *Ivoirebusiness.net*, 21/05/2012

2- *Noir Silence*, François-Xavier Verschave, 2002, Chapitre 14

3- Les bénéfices réalisés par des entreprises françaises en Afrique sont en majeure partie rapatriés en France.

4- Question écrite publiée le 30/06/2015, adressée au ministre des Affaires étrangères Laurent Fabius, et intervention orale à l'Assemblée nationale le 28/11/2015.

5- *Jeune Afrique*, « France-Congo : quand le Front national milite contre Sassou Nguesso », 26/10/2015 ; *Le Monde*, « Au Front national, la passion Congo de Louis Aliot », 26/11/2015

6- *Lettre du continent*, n°718, 25/11/2015.

CENTRAFRIQUE

En attendant les élections

Nous évoquons dans notre numéro de septembre la marche forcée de la Centrafrique vers des élections. Celles-ci étaient prévues pour le 18 octobre et le 22 novembre, avec un référendum constitutionnel en amont, le 4 octobre. Tout ne s'est pas exactement passé comme prévu.

Le scrutin n'aura pas lieu. Le 26 septembre la capitale s'embrase de nouveau, suite à la mort d'un chauffeur de taxi-moto musulman dans le quartier PK5 (RFI, 26/09). Les combats entre milices musulmanes de ce quartier et des groupes armés majoritairement chrétiens et animistes (les anti-balaka) font des dizaines de morts et plus de deux cents blessés. Les exactions ne se limitent pas uniquement à des affrontements au sein de la population. Très rapidement, les locaux des principales organisations humanitaires sont pillés. La force de maintien de la paix de l'ONU, la MINUSCA, et la force française Sangaris sont aussi prises pour cibles. Surtout, la contestation prend un tour politique, des manifestants appelant à la démission de la présidente de transition, Catherine Samba-Panza (*lemonde.fr*, 28/09). Celle-ci, à New York pour participer à l'assemblée générale des Nations unies, est obligée de rentrer au pays en urgence. Il semblerait que cette tentative de déstabilisation soit le fruit des « nairobiistes » (*jeuneafrique.com*, 05/11), ces factions de l'ex-rébellion Séléka mais aussi des anti-balaka ayant négocié à Nairobi un plan de sortie de crise sous le patronage du dictateur congolais Denis Sassou Nguesso en janvier 2015 (Ce plan mettait des bâtons dans les roues de la France, cf. *Billets* n°244, mars 2015). Il devient clair qu'il est impossible de maintenir les échéances électorales.

Sous-traitance française

Empêtré dans le borbier centrafricain, la France fait appel à son plus fidèle vassal dans la région : le Tchad. Si l'on en croit le site d'information Mondafrique, François Hollande aurait personnellement demandé à Idriss Déby (le dictateur tchadien) de s'emparer de la question lors d'une rencontre à l'Élysée début octobre, la France souhaitant faire de lui son interlocuteur privilégié pour gérer cette crise. Denis Sassou Nguesso, le « médiateur » officiel, est ainsi mis de

coté. Des doutes planent en effet sur la sincérité de son engagement aux côtés de la France dans cette crise. Ce qui n'est pas le cas de Déby, qui déclare peu après qu'il « vaut mieux une mauvaise élection qu'une transition chancelante » (*jeuneafrique.com*, 05/10). Soit la ligne défendue par la diplomatie française. Selon l'hebdomadaire Jeune Afrique, il est par ailleurs demandé au dirigeant tchadien de « lâcher » et d'éloigner du Tchad Nouredine Adam, principal chef de guerre de la Séléka et désormais vice-président du Front populaire de renaissance de la Centrafrique (FPRC). Adam se sert en effet de N'Djaména, où réside une partie de sa famille, comme base arrière.

Mais étonnamment, Nouredine Adam réapparaît à Kaga Bandoro, au nord de la Centrafrique, début octobre (*jeuneafrique.com*, 29/10). Le régime tchadien semble avoir un certain sens de l'humour dans le suivi des signes parisiennes... Pas sûr que cela plaise vraiment à la puissance tutélaire. Les 10 et 11 octobre, une colonne de 150 miliciens du FPRC déboule sur Sibut, au centre du pays. Pour les bloquer dans leur progression, l'armée française est obligée d'envoyer sur place un hélicoptère de combat, qui engage le feu avec les rebelles (*jeuneafrique.com*, 12/10). L'objectif d'Adam est clair : écarter Catherine Samba-Panza du pouvoir. Toujours selon *Jeune Afrique* (19/11), Adam va même proposer à la France les gisements pétroliers de son fief de Ndélé (nord-est) si celle-ci accepte la mise en place d'un nouveau régime de transition !

Votez, la France reconnaîtra le sien

L'ensemble du pays reste dans une situation de très grande instabilité. Le pouvoir central n'a quasiment aucun contrôle sur la province. La vice-présidente du Conseil National de Transition (qui joue le rôle d'instance de représentation nationale) est ainsi prise en otage mi-octobre par des miliciens anti-



balaka à moins de 100 Km de Bangui. La tension se ravive dans la capitale à la fin du mois. Une délégation de l'Union pour la paix en Centrafrique (UPC), une faction de l'ex-Séléka basée à Bambari (centre du pays), qui devait rencontrer les autorités centrafricaines, est prise en embuscade au cœur de Bangui par un groupe non identifié (RFI, 26/10). Deux de ses membres sont portés disparus, morts vraisemblablement. Une preuve de l'impuissance des autorités à garantir un minimum de sécurité. C'est dans ce contexte délétère que l'Autorité nationale des élections annonce un nouveau chronogramme des scrutins : 13 décembre, référendum constitutionnel ; 27 décembre, premier tour ; et second tour le 31 janvier. François Bozizé, l'ex-président renversé en 2013, a décidé de se porter officiellement candidat à la présidentielle (RFI, 29/11), et de nouvelles violences sont à craindre de la part de ses partisans si sa candidature est refusée. L'organisation de ces scrutins, voulue coûte que coûte par la France, reste une gageure.

Yanis Thomas

Putschiste un jour...

Des écoutes téléphoniques mettent en cause Guillaume Soro pour son soutien au putsch burkinabè de septembre dernier.

Le 29 septembre, au lendemain du putsch manqué contre la transition (*Billets* n°250, octobre 2015), Djibrill Bassolé, ancien ministre des Affaires étrangères de l'ex-dictateur Blaise Compaoré et privé du droit de se présenter à la présidentielle, avait été arrêté pour « attentat à la sûreté de l'État » et « collusion avec des forces étrangères pour déstabiliser la sécurité intérieure ». A l'appui de ces accusations avaient été évoqués des échanges avec Guillaume Soro, président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire, ancien chef de la rébellion opposée à Laurent Gbagbo et proche de Compaoré. Ce sont certains de ces enregistrements qui viennent d'être révélés.

Une résidence de Soro à Ouagadougou, prêté de longue date par l'ex-régime Compaoré, avait d'ailleurs fait l'objet d'une perquisition, qui aurait, selon des médias burkinabè mis au jour des gilets pare-balles, ainsi que de l'argent et de l'or (*Lemond.fr*, 06/11). Le site *Mondafrique* (16/10) a par ailleurs affirmé que Soro « a assuré la relecture et la correction des deux communiqués » des putschistes et leur avait donné « des consignes de discrétion ». *La Lettre du continent* (30/09) enfin, a rapporté que le chef des putschistes, le général Diendéré, avait tenu informé le président ivoirien Alassane Ouattara, qui n'a jamais condamné le putsch, de « toutes les informations liées au coup d'État (...) quasiment en temps réel » via le lieutenant-colonel Zakaria Koné, ancien « com'zone » (chef de guerre ivoirien) dont Diendéré est resté très proche.

Une « commission d'enquête sur les événements du 16 septembre 2015 » a remis un rapport (publié sur le site de *La Lettre du Continent*) au Premier ministre burkinabè de transition Isaac Zida qui pointe, sans les nommer, « la caution morale et politique de certaines personnalités étrangères » apportée aux putschistes, « ainsi que (...) la fourniture de matériels de maintien de l'ordre ». Ce rapport confirme les accusations portées contre Bassolé, qui aurait reçu des fonds étrangers pour financer le putsch, et évoque une mission en hélicoptère des putschistes à la frontière ivoiro-burkinabè où de l'argent et du matériel de maintien de l'ordre, en provenance du Togo ou de Côte d'Ivoire, auraient été remis.

Bande-son contre bande-son

Le 12 novembre, une première bande-son de 16 minutes a été divulguée par le journaliste ivoirien Théophile Kouamouo, qui serait l'enregistrement d'une conversation du 27 septembre. Le contenu est assez stupéfiant : on y entend Soro proposer son aide financière pour relancer le putsch de la garde présidentielle burkinabè, soumettre une stratégie militaire de déstabilisation du pays, et projeter l'élimination de deux personnalités de la transition (Salif Diallo, conseiller de Roch Marc Christian Kaboré, élu fin novembre président du Faso ; et Chérif Sy, alors président du Conseil national de la transition), comme il avait fait éliminer, dit-il, Désiré Tagro et Ibrahim Coulibaly (dit IB) en Côte d'Ivoire au moment de l'éviction de Gbagbo... Dans cette même bande son, Soro relaie une accusation de Diallo selon laquelle lui, Soro, et « Mayaki » sont derrière le putsch. Pour *la Lettre du Continent* (06/2013), « Mayaki » est le surnom donné au Mauritanien Limam Chafî conseiller de Compaoré, très proche de Soro, utilisé parfois par les services français, qui serait maintenant proche du Qatar.

Le soir même, un autre enregistrement de moins de deux minutes était révélé. Dans cet échange, Soro se contente de proposer son aide, notamment financière, à Bassolé, pour l'exfiltrer du Burkina. Il est présenté par les proches de Soro comme l'enregistrement original qui aurait par la suite été utilisé et déformé pour réaliser un montage, avec la voix d'un imitateur. Des « experts spécialisés en décryptage d'écoutes téléphoniques authentiques » et mandatés par Soro auraient confirmé le « canular », affirme le rédacteur en chef du journal *Les Afriques*, Ismael Aidara, qui donne crédit à Soro et pointe « la main des forces occultes des agents de renseignement et des cellules dormantes pro-Gbagbo » (17/11).

Enfin, le 3 décembre, *Mediapart* divulguait un troisième enregistrement, déjà évoqué par *Jeune Afrique* (29/11) et dont « l'authenticité (...) n'est pas remise en cause par l'entourage de Soro ». L'enregistrement fait écho à la première conversation au cours de laquelle Bassolé avait promis d'envoyer « par SMS deux contacts téléphoniques » afin de « faire passer les moyens » nécessaires au

soutien des putschistes. Au téléphone, l'ex-ministre burkinabè confirme « avoir envoyé les deux numéros tout à l'heure » à son interlocuteur qui répond : « Quelqu'un les appellera demain en mon nom et puis procédera à ce que j'ai dit. »

Qui veut plomber Soro ?

A ce jour, aucune expertise indépendante ne permet d'authentifier ou d'invalider avec certitude les enregistrements, qui paraissent néanmoins très crédibles. Reste que, des écoutes téléphoniques ont été réalisées puis dévoilées. Par qui ? L'entourage de Soro pointe une manipulation des pro-Gbagbo, mais si suspect ivoirien il y a, il est plutôt à chercher du côté du grand rival de Soro dans la course à la succession de Ouattara : Hamed Bakayoko, qui a la main sur les services de sécurité ivoiriens. Ce dernier est d'ailleurs accusé, dans le premier enregistrement, d'avoir lâché le CDP (le parti de Compaoré) et d'avoir aidé, à l'insu du président ivoirien Ouattara, à financer la campagne des deux principaux favoris, Kaboré et Diabré, pour s'assurer des soutiens ultérieurs. Si les enregistrements étaient confirmés, la carrière politique de Soro connaîtrait un sérieux handicap...

Selon *Jeune Afrique* (29/11) citant une source proche de la Transition burkinabè, la conversation aurait pu avoir été interceptée « avec l'aide d'une chancellerie étrangère ». Les diplomates français et américains démentent toute responsabilité (on les imagine mal dire autre chose). Autre hypothèse de l'hebdomadaire : « une source sécuritaire haut placée » affirme qu'Auguste Denise Barry, fidèle d'Isaac Zida, « a mis sur pied un système d'écoute parallèle lorsqu'il était ministre de l'Administration territoriale et de la Sécurité » pour court-circuiter les moyens de surveillances aux mains de Diendéré. Longtemps proche de Soro, dont il a été « officier de liaison » pour le compte de Compaoré et Diendéré quand Soro était chef rebelle, Zida s'en est en effet écarté quand il a rompu avec la garde présidentielle. Certains prêtent à Zida des ambitions présidentielles futures, qui pourraient aussi expliquer son intérêt à vouloir effacer Soro des écrans radars. On n'en est sans doute qu'au début des règlements de compte. On attend impatientement la suite du feuilleton...

Raphaël Grandvaud

Une plainte sur les livraisons d'armes au Rwanda en 1994

Début novembre, l'association Survie a déposé plainte concernant les livraisons françaises d'armes aux extrémistes rwandais en 1994.

Le 2 novembre, Survie a déposé plainte contre X pour complicité de génocide et de crime contre l'humanité. L'idée de porter plainte sur le dossier des livraisons d'armes par la France pendant le génocide n'est pas nouvelle. Il y a quelques années, le dossier n'avait pas été jugé encore suffisamment étoffé. Mais de nouveaux éléments ont été rendus publics, notamment en 2014 : devant la commission de la défense de l'Assemblée nationale, Hubert Védrine, Secrétaire général de l'Élysée en 1994, déclare que les livraisons se sont effectivement poursuivies quand il est interrogé sur la continuation des livraisons d'armes par la France après le début du génocide (*Billets* n°235 mai 2014) ; Bernard Kouchner affirme aussi, face aux médias, que les livraisons d'armes ont continué jusqu'en août 1994 ; le journaliste Patrick de St Exupéry révèle une note classifiée de la Direction aux Affaires Stratégiques (dépendant du ministère de la Défense) qui évoque des livraisons jusqu'en juillet 1994 ; et le capitaine Guillaume Ancel, qui a participé à l'opération Turquoise organisée par la France à partir de juin 1994, témoigne qu'on lui a demandé de détourner l'attention des journalistes afin de laisser passer discrètement un convoi de conteneurs remplis d'armes, remis par l'armée française aux ex-forces armées rwandaises (FAR, fer de lance du génocide).

Qui est visé

En termes juridiques, est « complice » celui qui apporte une aide, une assistance, à ceux qui commettent le génocide, tout en sachant pertinemment ce qui se passe sur place (connaissance des risques de massacres, puis du génocide), même si le complice n'a pas lui-même d'intention génocidaire. Nous n'accusons pas des responsables français d'avoir voulu le génocide, mais d'avoir livré (ou fait livrer) des munitions ou des armes alors qu'ils ne pouvaient ignorer les risques de crimes contre l'humanité, puis qu'un génocide était en cours.

La plainte ne vise pas les simples porteurs de caisses, qui n'étaient pas forcément au courant du contexte et qui de ce fait ne

sont juridiquement pas coupables, mais les décideurs. Début 1994, nos responsables politiques et militaires étaient au courant – par des ONG, par l'ONU, ou par les services diplomatiques et de renseignement – que des massacres avaient déjà eu lieu à de multiples reprises (*Billets* 224 mai 2013). Ils connaissaient donc les risques qui pesaient sur la population tutsie ainsi que sur les Hutus qui défendaient la démocratie.

Plusieurs livraisons

Les livraisons d'armes ou munitions en 1994 organisées pas des Français à destination des FAR visées par cette plainte ont eu lieu pendant quatre phases distinctes.

D'abord avant le génocide, du 1er janvier au 6 avril 1994, avec notamment une livraison de munitions de mortiers, documentée par la mission de l'ONU sur place (MINUAR). Le rapport de la mission d'information parlementaire française de 1998 indique par ailleurs que certaines cessions directes d'armes ou munitions par l'armée française avaient lieu sans avoir suivi la procédure pour l'autorisation d'export... On n'est pas loin du trafic d'armes (incrimination juridique lorsqu'une entreprise privée exporte du matériel militaire sans autorisation).

Viennent ensuite les livraisons en avril 1994 à Kigali, au début du génocide, avec notamment une livraison de munitions de mortier le 9 avril au matin par les premiers avions de l'opération française Amaryllis (organisée pour rapatrier les ressortissants européens), ce dont témoigne le colonel belge Luc Marchal, adjoint au commandant de la MINUAR. Ce témoignage est extrêmement gênant pour l'État-major français : l'ordre de mission d'Amaryllis indique explicitement que c'est la garde présidentielle rwandaise qui débute les massacres contre les Tutsis, or l'armée française remet ces munitions aux FAR pour les emmener au camp de Kanombe... où se trouve la garde présidentielle ! La mission d'information parlementaire de 1998 est obligée de publier un courrier du ministère belge de la Défense, qui indique que le colonel Marchal maintient sa déclaration. La seule réponse que

produisent les députés est celle, un peu étrange, du commandant des troupes d'Amaryllis, le colonel Poncet, qui affirme que les unités sous ses ordres n'étaient pas équipées de mortiers et n'ont donc (sic) pas déchargé ces munitions. Or des soldats français sont présents sur l'aéroport de Kigali le 9 avril, qui ne font pas encore partie des « unités sous ses ordres » au moment du débarquement, à 3h45 du matin - il s'agit des AMT (assistants militaires techniques), présents pour aider à l'arrivée des avions. Ils ne passeront sous les ordres du colonel Poncet que quelques heures plus tard. En 1998, les députés français, notamment MM. Quilès et Cazeneuve, n'ont pas été très curieux – ou n'ont pas voulu l'être.

La troisième phase de livraisons a lieu de mai à juillet via Goma. Plusieurs témoignages y font écho. Philippe Jehanne, alors au cabinet du ministre de la Coopération Michel Roussin, déclare notamment à l'africaniste Gérard Prunier « nous livrons des munitions aux FAR en passant par Goma. Mais, bien, sûr, nous le démentirons si vous me citez dans la presse ». À partir de juillet, il y a enfin les livraisons aux ex-FAR qui, en pleine déroute face aux rebelles, partent en exil vers le Zaïre, ce dont témoigne le capitaine Ancel (*Billets* 237 juillet 2014).

Pour ces différentes phases, une instruction judiciaire devra établir les responsabilités individuelles, entre les entreprises qui ont vendu ces armes, les responsables politiques et militaires, et éventuellement les officines et autres intermédiaires.

Concernant la période avant le génocide, la plainte porte sur de la « complicité de crime contre l'humanité », car les risques de crimes de masse étaient connus. Un des enjeux de cette action en justice, au delà de réussir à juger les responsables de l'époque qui ont décidé de soutenir militairement les extrémistes, est également de faire progresser la jurisprudence afin que nos gouvernements ne livrent plus de munitions ou d'armes à des régimes dont on sait pertinemment qu'il existe un risque réel qu'ils commettent des crimes contre l'humanité.

François Crétollier

OPÉRATION TURQUOISE

« Complicité de génocide »

Pourquoi les survivants tutsi de Bisesero rencontrés le 27 juin 1994 par une patrouille française ont-ils été abandonnés aux génocidaires pendant trois jours ? Parties civiles dans l'instruction ouverte en 2005 à la suite de la plainte déposée par des rescapés, la FIDH, la LDH et Survie demandent aujourd'hui la mise en examen pour complicité de génocide de deux officiers supérieurs, le général Jacques Rosier et le vice-amiral d'escadre Marin Gillier.

Le 27 juin 1994, une douzaine de militaires français conduits par le lieutenant-colonel Jean-Rémi Duval se rendent sur les hauteurs de Bisesero, dans l'ouest du Rwanda, au sud de Kibuye. Ils sont accompagnés par trois journalistes. La veille, Duval a été informé que « là-haut », le génocide des Tutsi continue, tous les jours.

Au début de l'après-midi, leur convoi est arrêté par Eric Nzabihimana, bientôt rejoint par une centaine de ces Tutsi qui se terrent pour échapper aux tueurs. Parmi eux, Bernard Kayumba¹. Commandos de l'air et gendarmes découvrent alors l'horreur du génocide : cadavres encore chauds, blessés à l'arme blanche, survivants épuisés. Malgré les demandes de protection qui lui sont adressées, Duval redescend à Kibuye, tout en promettant de revenir dans deux ou trois jours.

Des informations délibérément ignorées

Plusieurs documents au dossier démontrent que la hiérarchie militaire a bien été informée dès l'après-midi du 27 juin du massacre en cours à Bisesero. A 14 h 38, le bureau « renseignement » du général Lafourcade, commandant la force Turquoise, expédie ce message à l'état-major des armées à Paris : « *En zone gouvernementale : le 27 vers 11 heures, un élément fort d'une centaine de miliciens armés encadré par des militaires a attaqué une colline dans la région de Gisovu (25 [kilomètres au] sud de Kibuye) ; 200 Tutsi, originaires de la commune, étaient regroupés dans le secteur et faisaient l'objet de menaces de la part des Hutu.* »

Quant à Duval, à son retour à Kibuye, il rend compte, par téléphone et par fax, au colonel Jacques Rosier, chef du détachement du Commandement des opérations spéciales (COS) de Turquoise. Il insiste auprès de son supérieur sur cette « situation d'urgence qui débouchera sur une extermination si une structure humanitaire n'est pas

rapidement mise en place ». Selon Duval, Rosier lui interdit de retourner à Bisesero. Aujourd'hui encore, Rosier prétend n'avoir pas eu connaissance des informations recueillies par Duval. Pour sa part, il mentionne, dans son point de presse du 27 juin 1994, la présence à Bisesero de 1000 à 2000 « hommes du FPR ».



Une vidéo accablante

Jacques Rosier n'aurait rien su de la découverte de Duval ? Une vidéo tournée par les armées et versée au dossier le montre pourtant, le 28 juin 1994, écoutant le récit que lui fait l'un des membres du groupe Duval de ce qu'il a vu la veille à Bisesero. Ce même 28 juin, le reportage de Christophe Boisbouvier, l'un des trois journalistes qui étaient avec Duval, est diffusé sur RFI, à midi et dans la soirée.

Le 29 juin, les articles de Patrick de Saint-Exupéry et de Dominique Garraud paraissent dans *Le Figaro* et *Libération*. Dans l'après-midi du 29 juin, selon ses déclarations au magistrat instructeur, Jean-Rémi Duval rend compte de sa découverte des survivants tutsi de Bisesero au ministre de la Défense, François Léotard, alors en visite au Rwanda. Le même jour, à 18 heures, un « point de situation » de la Direction du renseignement militaire (DRM) confirme que des civils tutsi sont en cours d'extermination à Bisesero : « *Dans la région de Bisesero, au sud de Kibuye, survivent quelques centaines de Tutsis (2000 !) dans un état de dénuement extrême. L'incident du 27 [juin] dans ce secteur a très probablement été provoqué*

par des expéditions meurtrières que mèneraient des militaires, gendarmes et miliciens gouvernementaux contre ces fugitifs. »

Malgré la connaissance du génocide en cours à Bisesero, aucun ordre de porter secours aux Tutsi qui y sont massacrés n'est donné. Pendant trois jours, les commandos de marine du capitaine de frégate Marin Gillier postés à Gishyita voient, selon plusieurs témoins rwandais, monter les groupes de génocidaires vers Bisesero. Ils observent aussi les tueries qui se déroulent à 5 km à vol d'oiseau. Pour Gillier, il s'agit d'exactions du FPR, ce qu'il répète à la presse. Le 30 juin, Gillier et ses hommes traversent Bisesero pour aller à la rencontre d'un prêtre français 20 km plus loin. Des militaires du détachement Gillier, dont l'adjudant-chef Thierry Prungnaud, prennent l'initiative de retourner à Bisesero où ils découvrent, pour la seconde fois, les survivants tutsi, ce qui provoque leur sauvetage dans l'après-midi du 30 juin.

Des actes de complicité de génocide

Dans leur demande de mises en examen de Jacques Rosier et de Marin Gillier, transmise le 24 novembre 2015 au juge Claude Choquet, la FIDH, la LDH et Survie estiment que le fait de « *ne pas se rendre à Bisesero pour y intervenir, ne pas désarmer les milices présentes à Gishyita, les laisser partir vers Bisesero depuis Gishyita, caractérise en l'état du dossier d'instruction des actes de complicité. De même, le fait de relayer aux médias français et internationaux la propagande gouvernementale sur la présence « d'infiltrés FPR » dans ces collines, laquelle permettait de justifier l'absence d'intervention, sont autant d'actes qui ont permis de faciliter la préparation et la consommation du crime.* » Un crime nommé génocide.

Raphaël Doridant

¹- Eric Nzabihimana et Bernard Kayumba sont tous deux plaignants dans la procédure en cours.

« Cher pays de notre enfance »

Une enquête sur les années de plomb de la Vème République, sous forme de BD, par Etienne Davodeau, auteur de bande dessinée, et Benoît Collombat, grand reporter à France Inter, aux éditions Futuropolis.

« Il y a deux Histoires : l'Histoire officielle, menteuse, qu'on enseigne, puis l'Histoire secrète, où sont les véritables causes des événements, une histoire honteuse »

Cette citation de Balzac en postface de l'ouvrage illustre l'objet de cette BD-enquête : nous faire découvrir le côté obscur d'une certaine France, celle de la Vème République où le SAC (Service d'Action Civique) et ses réseaux étaient omniprésents.

L'enquête se concentre sur l'assassinat du juge Renaud en 1975, sur les coups de poing du SAC contre les syndicalistes de certaines grandes entreprises – sur fond de lutte contre le communisme –, puis sur l'affaire du meurtre du ministre Robert Boulin en 1979 – dont on comprend que les commanditaires pourraient ne pas être très éloignés du RPR et de Jacques Chirac. Un fil rouge traverse ces différentes affaires : les modes de financement, dignes du grand banditisme, du SAC et de certains partis politiques.

Cette histoire croise également régulièrement la Françafrique. Le SAC



© Futuropolis

est issu, pour sa partie la moins fréquentable, du crime organisé et des pratiques barbouzardes dans les (ex-) colonies françaises. On comprend également que l'assassinat de Robert Boulin pourrait être lié à sa connaissance du financement occulte du RPR par des réseaux français.

Pendant des années, dans ces affaires emblématiques, des gens ont eu les moyens de manipuler la justice. Des pressions ont été exercées sur des témoins, y compris récemment. Le rapport parlementaire sur le SAC n'a, en

2015, toujours pas été publié dans son intégralité. Certains passages sont aujourd'hui encore manquants, surlignés de blanc, vraisemblablement trop gênants. Les années de plomb de la Vème République : une époque dont nous ne sommes peut-être pas encore tout à fait sortis.

Un livre qui permet de sortir de l'ombre des événements que certains aimeraient faire oublier. Et un cadeau intelligent pour les fêtes.

Billets d'Afrique

Soutenez-nous : abonnez-vous !

Billets d'Afrique et d'ailleurs

Édité par Survie, 47 avenue Pasteur, 93100 Montreuil. Tél. : 01 44 61 03 25
11 numéros par an pour tout savoir sur la face cachée de la politique de la France sur le continent africain et les jeux troubles de la « Françafrique ». Au long de ses 12 pages, Billets d'Afrique décortique ainsi les principaux faits de l'actualité franco-africaine pour en proposer une analyse critique originale.

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal: _____ Ville : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

• France : 25 € (faibles revenus: 20 €) • Etranger et DOM-TOM : 30 €

• Abonnement numérique (envoi par courriel, mêmes tarifs) : cocher

Modalités de paiement :

• Chèque bancaire ou postal à l'ordre de Survie

• Virement bancaire (IBAN : FR76 4255 9000 0321 0217 7520 939, au Crédit

Coopératif) : préciser l'objet sur l'ordre de virement

Vous pouvez également payer en douze échéances, ou par trimestre grâce au prélèvement automatique. Nous contacter.

Plus d'information sur <http://survie.org> ou à contact@survie.org

Bulletin fondé par François-Xavier Verschave
Directrice de la publication: Odile Biyidi Awala.
Directeurs de la rédaction:
Thomas Noirrot et Mathieu Lopes
Comité de rédaction: S. Courtoux, R. De Benito,
R. Granvaud, D. Mauger, O. Tobner, F. Tarrit,
Y. Thomas, R. Doridant
Ont participé à ce numéro : M. Bazin, F. Crétollier
Illustrations: John Beurk, Racouel
Photo de Une sous licence Creative Commons By-
Sa de Ctruongoc.

Association Survie
47 avenue Pasteur - 93100 Montreuil
Tél. (+33)1 44 61 03 25
<http://survie.org> et <https://twitter.com/billetsdafrique>

Commission paritaire n° 0216G87632
Dépôt légal : décembre 2015 - ISSN 2115- 6336
Imprimé par Imprimerie 3 A
7, rue Marie Pia - 91 480 Quincy-sous-Sénart

**Contact de la rédaction :
billetsdafrique@survie.org**